

# Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds



NOM DU CONTROLEUR	LE POTTIER Erwan
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	022Z7015 <i>Le Pottier Erwan</i>
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	CTPL LOUDEAC ZA DE HOYEUX 22600 - LOUDEAC
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	S022Z110
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	13/02/2025
AUDITEUR TECHNIQUE	Roland Yves LEJEUNE <i>Roland Yves Lejeune</i>

## CONCLUSIONS DE L'AUDIT CONTROLEUR PL

Nombre de non conformité mineure (NC)	0	Nombre de non conformité critique (NCC)	0
---------------------------------------	---	---	---

### Commentaires

CONTROLE COMPLET

**DECISION : FAVORABLE**

**PROCHAIN AUDIT AVANT LE :**

**13/02/2026**

Règle de validation de l'audit : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

# Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds

Contrôleur : LE POTTIER Erwan



## VÉHICULE SUPERVISÉ

N° d'immatriculation du véhicule : AX-194-PR      Catégorie de véhicule : SREM      Energie :  
Date de mise en circulation : 28/07/2010      N° PV : 25119916

## SUPERVISION DES PV DU CONTRÔLEUR

Procès verbal émis	Date	Constat
24118087	07/10/2024	RAS
24118125	09/10/2024	RAS
24118164	11/10/2024	RAS
24118201	12/10/2024	RAS
24118207	14/10/2024	RAS
24118247	15/10/2024	RAS
24118282	17/10/2024	RAS
24118502	02/11/2024	RAS
24118729	18/11/2024	RAS
24118775	20/11/2024	RAS



## RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES		
GENERALITES		CONFORME
CONTENU DES PROCÈS-VERBAUX	FONCTION 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	FONCTION 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	FONCTION 2 - Direction	CONFORME
	FONCTION 3 - Visibilité	CONFORME
	FONCTION 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électrique	CONFORME
	FONCTION 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	FONCTION 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	FONCTION 7 - Autres matériels	CONFORME
	FONCTION 8 - Nuisances	CONFORME
	FONCTION 10 - Véhicules de dépannage Non concerné.	
	FONCTION 11 - Véhicules de transport sanitaire Non concerné.	
	FONCTION 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile Non concerné.	

# Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds

Contrôleur : LE POTTIER Erwan



## RELEVÉ DES OBSERVATIONS

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
<b>GÉNÉRALITÉS</b>		CONFORME
<b>PRÉPARATION</b>		CONFORME
<b>SUIVI DU CONTRÔLE TECHNIQUE :</b>	<b>Fonction 0 - Identification du véhicule</b>	CONFORME
	<b>Fonction 1 - Équipements de freinage</b>	CONFORME
	<b>Fonction 2 - Direction</b> Non concerné.	
	<b>Fonction 3 - Visibilité</b> Non concerné.	
	<b>Fonction 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électrique</b>	CONFORME
	<b>Fonction 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions</b>	CONFORME
	<b>Fonction 6 - Châssis et accessoires du châssis</b>	CONFORME
	<b>Fonction 7 - Autres matériels</b>	CONFORME
	<b>Fonction 8 - Nuisances</b> Non concerné.	
	<b>Fonction 10 - Véhicules de dépannage</b> Non concerné.	
<b>Fonction 11 - Véhicules de transport sanitaire</b> Non concerné.		

# Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds

Contrôleur : LE POTTIER Erwan



## RELEVÉ DES OBSERVATIONS

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
	<b>Fonction 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile</b> Non concerné.	
<b>MODALITES FINALES</b>		<b>CONFORME</b>